



Institut de Formation
SAINTE-MARIE

Institut de Formation des Professions de Santé

Sainte-Marie de Privas

19, cours du Temple – BP 241

07000 PRIVAS

ifps.contact.pri@ahsm.fr

<http://ifsiprivas.theia.fr/>

ANNUAIRE DES ACTEURS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP REGION AURA

PARTENAIRE	RÔLE / MISSION	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	CONTACT (nom, prénom, fonction)	COORDONNEES (adresse, téléphones, email, site internet)
<i>MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement dans les démarches • Gestion de la CDAPH et de ses décisions • Facilitation de l'accès et du maintien dans l'emploi ordinaire ou adapté • Prestation de Compensation du Handicap 	<i>Ardèche</i>	<u>Charron</u> <u>Sandra</u> Référente Insertion Professionnelle	Tel. 04 75 66 78 62 scharron@ardeche.fr www.ardeche.fr
<i>Conseil Régional</i>	La formation professionnelle, l'apprentissage et l'orientation (hors orientation scolaire et universitaire du ressort de l'État) : élaboration de la politique et de la carte des formations professionnelles et gestion des lycées professionnels, achat des formations pour les demandeurs d'emplois, bourses aux formations sociales et paramédicales, apprentissage	<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	<u>Région</u> <u>Auvergne-</u> <u>Rhône-Alpes</u>	1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon cedex 02 Tél. 04 26 73 40 00 www.auvergnerhonealpes.fr
<i>Conseil départemental</i>	Dans le champ de la politique handicap, le Département est chargé : <ul style="list-style-type: none"> • de la gestion de la Prestation de compensation du handicap (PCH), accordée par la Commission des droits et de d'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), • de la tutelle administrative et financière du groupement d'intérêt public (MDPH) qu'il constitue avec l'Etat, les organismes locaux d'Assurance maladie et d'Allocations familiales du régime général de sécurité sociale et, le cas échéant, d'autres personnes morales Missions spécifiques en lien avec le handicap et le maintien dans l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> • de l'attribution de l'aide sociale départementale, (les aides à domicile, aide à la prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé ou en famille d'accueil et financement de la PCH, • de l'autorisation, la tarification, le contrôle et le suivi d'une partie des établissements et services sociaux et médicosociaux (compétence partagée avec l'Agence Régionale de Santé), • de l'agrément, la formation et le suivi des accueillants familiaux personnes âgées-personnes handicapées, • des frais de transport individuel des élèves et des étudiants handicapés vers les établissements scolaires et universitaires (si cette compétence n'est pas transférée à un groupement de communes). 	<i>Ardèche</i>	<u>Conseil</u> <u>départemental</u> <u>d'Ardèche</u>	Quartier la Chaumette –BP 737 07007 Privas Cedex Tel. 04 75 66 77 07 www.ardeche.fr